

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Reims Champagne-Ardenne - Licence - Arts - Parcours Musicologie

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Reims Champagne-Ardenne - Licence - Arts - Parcours Musicologie	Jury par défaut	Tous les candidats	60	261	214	261	20	50

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention ARTS :

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- * Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- * Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle
Cet attendu marque l'importance, pour la formation en arts, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence d'arts laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

* Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le parcours « Musicologie » de la licence Arts combine un enseignement dans les domaines de l'histoire des arts et de la musique. La licence aborde les théories anciennes et contemporaines de la musique, les techniques (écriture, formation de l'oreille, analyse musicale) et la pratique du chant choral. Les enseignements proposés couvrent la musique occidentale écrite, les musiques extra-européennes (ethnomusicologie) et les musiques dites « actuelles ». En outre, un volet plus directement axé sur les milieux professionnels couvre les domaines du droit et des institutions culturelles, de la gravure musicale et l'informatique liée au travail du son, de la production et de la diffusion des oeuvres musicales.

Pour plus d'informations sur l'organisation de la formation : [Licence musicologie](#)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour examiner et classer les dossiers des candidats, seront pris en compte les éléments de la « fiche Avenir » (ou tout équivalent dans le cadre d'une reprise d'études ou d'une réorientation), et notamment les évaluations du conseil de classe et des professeurs principaux, la pertinence du projet de formation du candidat, et l'examen des notes obtenues en première et en terminale et leur positionnement par rapport à la classe dans les disciplines correspondant à la formation. Les critères d'examen des notes peuvent être modulés en fonction des spécialités de bac ou de la série du bac si celui-ci date d'avant 2021.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Trop de candidats semblent ignorer la double exigence littéraire et technique d'un cursus musicologique.

Nombreux sont ceux qui n'ont à mettre en avant qu'une formation autodidacte de quelques années ou une pratique au sein d'un groupe. Les candidats qui proviennent de filières sans aucun lien avec la musicologie négligent trop souvent de prendre l'initiative d'une inscription dans un établissement d'enseignement musical.

Il est indispensable d'anticiper le plus possible un projet d'études dans le domaine de la musicologie.

L'option musique du lycée ne suffit pas, et trois années de formation musicale régulière en conservatoire ou école de musique sont un minimum. Par ailleurs, il serait une bonne chose de consulter le site du département, où figurent la description de la formation ainsi que des indications claires sur les prérequis.

Enfin, il est particulièrement important de ne pas négliger la lettre de motivation, tant dans son aspect rédactionnel que dans la clarté et la cohérence du projet de formation qui doit impérativement y être formulé.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Moyenne de l'ensemble des notes sur la première et la terminale Notes au baccalauréat (pour les étudiants bacheliers).		Homogénéité des notes, notes dans les domaines littéraire et disciplines musicales le cas échéant.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail		Appréciations des enseignants (fiche Avenir et bulletins).	Important
Savoir-être	Autonomie Capacité à s'investir		Appréciations des enseignants (fiche Avenir et bulletins).	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir		Projet de formation motivé en adéquation avec le contenu et les débouchés de la formation.	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Guillaume Gellé,
Président de l'établissement Université de Reims
Champagne-Ardenne